Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601261-20251211-CNE11122503-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Date de convocation :	3 décembre 2025	Conseillers en exercice :	18
Date d'affichage :	3 décembre 2025	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Éric LIPPENS, Mme Martine DUSSART, M. Christian TREMANT, Mme Sylvie BENNEKA, M. Hubert THURING, M. Patrick POULIZAC, Mme Béatrice CHUTSCH, Mme Marie-Laure CHAUDELEC, Mme Rachel HILLAIREAU, M. Sylvain GUEDAS.

Étaient absents excusés :
M. Bertrand AUBRY,
M. Emmanuel SICHERE,
Mme Marie CATREVAUX a donné pouvoir à Mme Sylvie BENNEKA,
Mme Cécile BASECQ,
M. Julien NIOL,
M. Augustin PAULAY a donné pouvoir à M. Sylvain GUEDAS.

M. Sylvain GUEDAS a été élu secrétaire de séance.

Attribution des marchés publics pour les assurances – CNE111225-03

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer une procédure de consultation relative aux prestations d'assurances de la commune et du CCAS dans le cadre de marchés de services passés en procédure adaptée. Il précise que ces marchés ordinaires reposeront sur un prix global forfaitaire et seront conclus pour une durée prévisionnelle de 4 ans, à compter du 1er janvier 2026, pour 5 lots :

Marché 1 - Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD)
- lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes,
- lot n°2 : Responsabilité civile et risques annexes,
- lot n°3 : Flotte automobile,
- lot n°4 : Protection juridique (Collectivité et agents/élus),

Marché 2 -Risques statutaires
- lot unique : Risques statutaires.

Monsieur le Maire ajoute que les offres, reçues le 30 octobre dernier après consultation, ont été analysées par le cabinet Consultassur qui assure une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour la commune.

La Commission communale des marchés en procédure adaptée (MAPA) a examiné le rapport de Consultassur le 09/12/2025.

Monsieur le Maire rappelle les principaux éléments de cet examen.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601261-20251211-CNE11122503-DE

Les offres reçues :

Marché 1 - Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD)

- lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes : 1 offre => GROUPAMA
- lot n°2 : Responsabilité civile et risques annexes : 1 offre => GROUPAMA
- lot n°3 : Flotte automobile : 1 offre => GROUPAMA
- lot n°4 : Protection juridique (Collectivité et agents/élus) : 2 offres => GROUPAMA et KRE SOLUCIA SPJ (qui refuse le cahier des charges et l'engagement dans le temps).

Marché 2 -Risques statutaires

- lot unique : Risques statutaires : 2 offres => GROUPAMA et RELYENS / CNP Assurances (offre jugée irrecevable car ne répondant pas à l'offre de base).

Il est précisé que les offres de GROUPAMA sur l'ensemble des lots sont inférieures aux estimations. L'engagement réciproque sur les primes est de 2 ans sur les 4 ans du marché.

Le tableau, ci-après, résume les propositions de GROUPAMA en comparaison aux marchés qui se terminent au 31/12/2025.

		primes TTC annuelles		évolution	
		ancien marché	propositions Groupama		
lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes	commune	7 304,00 €	9 709,00 €	4 457,00 €	61,0%
	CCAS		2 052,00 €		
lot n°2 : Responsabilité civile et risques annexes	commune	1 871,00 €	6 982,00 €	5 111,00 €	273,2%
lot n°3 : Flotte automobile	commune	3 017,00 €	3 536,00 €	519,00 €	17,2%
lot n°4 : Protection juridique	commune	1 034,00 €	1 457,00 €	423,00 €	40,9%
lot unique : Risques statutaires	commune	31 903,00 €	31 903,00 €	- €	0,0%
	total	45 129,00 €	55 639,00 €	10 510,00 €	23,3%

Au vu de ces éléments, la Commission propose de retenir les offres de GROUPAMA présentées comme suit :

Marché 1 - Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD)

- pour le lot 1 Dommages aux biens :
  - COMMUNE : Variante 2 pour un montant annuel de 9 709,15 € TTC, révisable au taux de 1,270 € TTC par m² de surface développée, indexé sur l'indice FFB.
  - CCAS : Offre de base pour un montant annuel de 2 051,53 € TTC, révisable au taux de 5,620 € TTC par m² de surface développée, indexé sur l'indice FFB.
- pour le lot 2 Responsabilité civile : Offre de base pour un montant de 6 982,15 € TTC, révisable au taux de 1,395 % TTC sur la masse salariale, indexé sur l'indice FFB.
- pour le lot 3 Flotte automobile : Offre de base pour un montant annuel de 3 536,00 € TTC, révisable selon évolution du parc automobile et de l'indice ERVP
- pour le lot 4 Protection juridique – pour un montant annuel forfaitaire de 1 457,19 € TTC dont 1 173,69 € TTC pour la protection juridique de la collectivité et 283,50 € TTC pour la protection fonctionnelle des agents et élus.

Marché 2 -Risques statutaires

- pour le lot Unique Risques statutaires ;
  - CNRACL garanties identiques à celles en cours, taux 7,41%
  - IRCANTEC garanties identiques à celles en cours, taux 0.99%.

Monsieur le Maire propose de valider la proposition de la Commission et de retenir GROUPAMA pour l'ensemble des lots selon les montants ci-dessus présentés.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601261-20251211-CNE11122503-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition, retient GROUPAMA et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés tels que ci-avant présentés et tous les documents afférents.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 11 décembre 2025
Le Maire,
Denis LE RALLE